



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Décembre 2020

COMPTE-RENDU

Présents	9	Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE, Yves CLAUS, Emmanuelle AHYI-SENA, Alexandra BALENO, Sophie GADAT, Mathilde THIERY, Gilles BERLIER, Sébastien FORTIER,
Pouvoirs	2	Alexandra BALENO a donné procuration à E AHYI-SENA Sébastien FORTIER a donné procuration à Yves CLAUS
Absents	3	Sarah ANTOINE, Mathilde THIERY, Thibault BONTRON

Secrétaire de séance : Sophie GADAT

Approbation du compte-rendu du 29 Octobre 2020

Ordre du Jour Complémentaire

Prime exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'attribuer au personnel communal une prime exceptionnelle de fin d'année. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant maximum de la prime à 300 euros pour un plein temps et à 224,31 euros pour un taux d'activité à 74.77 % .

1- Transfert projet sentier thématique à la Communauté de Communes de la Vallée Verte en l'état

Monsieur le Maire propose le transfert du projet sentier thématique à la Communauté de Communes de la Vallée Verte suite à son acquisition de la compétence touristique.

Monsieur MUSARD, Président de la CCVV a rencontré en octobre les différents acteurs du projet (ONF, Atelier Nature, les représentants de la Mairie de Saxel) et s'avère favorable à ce transfert. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de transférer le projet sentier thématique à la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Il approuve la négociation faite avec Mr MUSARD pour que la Commune de Saxel récupère auprès du Conseil Régional et de l'Etat les subventions prévues, du fait notamment que la Commune de Saxel a engagé 43 898.40 euros dans ce projet, et qu'il reste 15 000 euros à investir par la CCVV pour la finalisation du projet. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés au transfert du sentier thématique.

2- Vente parcelle Communale N°A 1941 à Mr Serge LAMBERT

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle communale N° A1941 de 50 m² située Rue du Pré d'Aulph à Monsieur LAMBERT Serge demeurant au 58 rue du Pré d'Aulph). Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle 40 € le m² par rapport à l'habitation de Mr LAMBERT. Les frais restent à sa charge. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de vendre la parcelle communale cadastrée A 1941 de 67 m² située rue du Pré d'Aulph à Monsieur Serge LAMBERT, 58 rue du Pré d'Aulph et précise que la transaction se fera par acte administratif auprès de la SAFACT domiciliée 7, avenue du Pré Félin à ANNECY LE VIEUX (74940), à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente est fixé à 40 € le m² soit 2000 euros (40 € X50 m²).

3- Nomination d'un Référent Sécurité Routière

La Préfecture demande à chaque commune de nommer un référent pour la sécurité routière. Voici le détail de ses missions :

- Devenir le correspondant entre les services de l'état et les acteurs locaux,
- Diffuser les informations relatives à la sécurité routière,
- Contribuer à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune (PLU, renouvellement urbain...)
- Piloter ou participer aux actions de prévention menées sur la Commune,
- Participer à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Des réunions régulières d'information et de partages d'expériences seront organisées par la coordination sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires afin d'accompagner l' élu(e) référent(e) dans l'accomplissement de ses missions. Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Emmanuelle AHYI-SENA référente sécurité routière.

4- Nomination de 3 titulaires et 3 suppléants du Conseil Municipal pour la Commission des Impôts Directs

Vu l'installation du Conseil Municipal le 28 Mai 2020 et la délibération du 26 juin déterminant 6 titulaires et 6 suppléants, la préfecture sollicite à nouveau le Conseil Municipal pour proposer 3 titulaires et 3 suppléants en plus. Le Conseil Municipal propose à l'unanimité,

En tant que membres titulaires :

NOM Prénom
GADAT Sophie
BERLIER Gilles
VANDERMARLIERE Gilles

En tant que membres suppléants :

NOM Prénom
AHYI-SENA Emmanuelle
BALENO Alexandra
CLAUS Yves

5- CONVENTION ECOLE ELEMENTAIRE BOEGE-SAXEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention regroupement pédagogique Boège-Saxel et donne lecture des articles principaux de la Convention.

Il précise la nécessité pour la commune de Saxel de régler en juin et décembre la contribution. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention.

6- SAFACT- REGULARISATION RD 20

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n°2020-03 relative à la régularisation de l'emprise RD20, expose au Conseil Municipal la nécessité de définir une somme à payer par la commune pour les surfaces cédées par les propriétaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer trois catégories d'indemnisations :

- ↳ 1 à 20 m² : 30 euros
- ↳ 21 à 40 m² : 50 euros
- ↳ 41 à 100 m² : 100 euros

7- Défibrillateur

A compter du 1^{er} Janvier 2021, le décret n°2018-1186 rend obligatoire l'installation d'un défibrillateur dans les établissements recevant du public. Il convient de procéder à son achat dans les meilleurs délais. Il est nécessaire de délibérer d'une part sur le lieu de l'installation : à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle des fêtes et le choix du prestataire. Monsieur le Maire présente les différents services des prestataires et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer à l'extérieur du bâtiment de la Salle des Fêtes le défibrillateur, charge la Société CARDIOP (dont le siège social est situé ZA de l'Ousson nord 01300 MAGNIEU de procéder à l'installation du défibrillateur et de sa maintenance.

8- Demande subvention complémentaire au Conseil Départemental pour l'église

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne équipe a procédé à l'estimation budgétaire des travaux de réhabilitation de l'église.

Le coût total hors taxe des travaux pour la réhabilitation des façades et la sécurisation du clocher de l'église a été estimé par la Société de Conseils Ingénierie Lémanique (Thonon) à 267 320 € HT. Sur cette base de calcul, le Conseil Régional subventionne le projet à hauteur maximum de 30 000 € (arrêté du 4 avril 2019).

Monsieur le Maire précise que l'état financier actuel de la Commune ne permet pas de réaliser la totalité des travaux de réhabilitation de l'église. Il propose en conséquence, de procéder uniquement à la réparation du clocher, soit 76 000 € HT et sollicite l'aide du département. Monsieur BAUD-GRASSET, Conseiller Départemental a constaté sur site en novembre 2020 la dégradation effective du bâtiment avec l'architecte du CAUE. Vu l'urgence de la situation, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'aide financière du département.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, sollicite en urgence l'aide du Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention afin de sécuriser et réhabiliter une partie du bâtiment.

9- Demande subvention complémentaire au Conseil Départemental pour la toiture de l'ancien presbytère

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'ancien presbytère est en mauvais état. Les réparations deviennent urgentes pour la sécurité des locataires. La commission travaux a analysé différents devis et a retenu un prestataire. Le coût total des travaux est estimé à 31 461,70 € HT. Vu l'urgence de la situation, Monsieur le Maire sollicite l'aide du département et de la région. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, sollicite en urgence l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 30 % soit 9 438.51 € HT, le Conseil Régional dans le cadre du « bonus relance » à hauteur de 50 % soit 15 730.85 € HT.

10- Révision des loyers au presbytère

Monsieur le Maire propose d'uniformiser les deux loyers des T3 en réduisant le coût des charges. Ainsi, le montant total du loyer passerait de 820 € à 770 € (soit 650 € de loyer + 120 € de charges). Propose de réduire le loyer du studio (actuellement 570 €) et de le fixer à 480 € (410 € de loyer + 70 € de charges). Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire, et fixe les nouveaux montants des loyers :

✚ T 3 : 770 € (soit 650 € de loyer + 120 € de charges)

✚ Studio : 480 € (410 € de loyer + 70 € de charges)

11- Subventions

Monsieur Le Maire Présente les différentes demandes de subventions, et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
ECAUT	150 € x 2élèves	300 €
FC VALLEE VERTE	15 € X 7 licenciés	105 €
SKI CLUB DE VILLARD	15 € x 16 licenciés	90 €

Fin de séance : 21h40

La secrétaire de séance

Sophie GADAT



Le Maire

Frédéric GUIBERTI

